



Assemblée plénière du 5 mars 2020

Vœu déposé par le Groupe Nouveau Monde, le Groupe Socialiste Républicain et Citoyen, le Groupe des Radicaux

Pour l'enseignement public de la langue occitane

Dans un contexte de forte inquiétude au sein de la communauté enseignante et celle des parents d'élèves, sur fond de réforme du lycée sacrificielle pour une multitude d'enseignements, la question de l'accès à un enseignement public de l'occitan doit être portée au sein de cette Assemblée. En réduisant la place faite aux langues régionales dans les modalités du nouveau baccalauréat, ce sont, dès la rentrée 2019, plusieurs centaines de lycéens qui se sont retrouvés privés d'un enseignement de la langue occitane.

Les moyens humains, les formations de qualité, un recrutement ambitieux et surtout une volonté politique nationale sont les ingrédients indispensables au bon développement des langues.

Mais nul ne peut ignorer les différences de traitement entre les langues régionales en matière de moyens dédiés et de maillage du territoire. La Bretagne a, par exemple, pu inscrire sa convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne dans un document intitulé « Pacte d'Avenir pour la Bretagne ». La Corse, de son côté, progresse toujours plus et a créé une filière d'enseignement bilingue à parité horaire portant l'objectif de 2020 à 20 % de lycéens inscrits dans ce cursus. D'autres exemples pourraient être développés, qui illustreraient les écarts parfois abyssaux qui existent entre les régions, de quoi inciter à travailler à un alignement sur les langues les mieux dotées.

Malheureusement, l'inégalité existe également au sein d'un même espace linguistique.

Le 26 janvier 2017, une convention-cadre « pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse » était signée à Toulouse entre la Ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, les Présidents des Régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle Aquitaine et la Présidente de l'Office Public de la Langue Occitane.

Rappelons que cette convention-cadre engage les signataires pour une période de cinq ans (de 2019 à 2022) et a pour objectifs principaux :

- de valoriser la langue et la culture occitanes,
- de développer l'enseignement bilingue,
- d'en faciliter l'accès au plus grand nombre,

- d'en assurer la continuité de l'école au lycée,
- et d'informer les familles des possibilités d'enseignement.

Restaient cependant à signer les déclinaisons académiques de ce document officiel, déclinaisons qui précisent la mise en œuvre effective du dispositif et indiquent des objectifs chiffrés de développement de l'enseignement de l'occitan.

Les conventions particulières pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan ont fait l'objet de signatures le 11 décembre 2017 pour l'Académie de Bordeaux et le 2 février 2018 pour l'Académie de Limoges. Toulouse et Montpellier sont en attente.

Les conseillers régionaux d'Occitanie, réunis en assemblée plénière le 5 mars 2020 :

- demandent aux Académies de Toulouse et de Montpellier de s'engager rapidement dans la signature des conventions pour le développement et la structuration de l'occitan,

- interpellent le Ministère de l'Education nationale afin que l'enseignement public de la langue occitane obtienne la considération et les moyens nécessaires au titre de l'égalité territoriale,

- demandent au Ministère de l'Education nationale de procéder aux réajustements nécessaires des réformes du lycée et du baccalauréat pour élargir et revaloriser l'offre d'enseignement des langues régionales au lycée qui a été très fortement réduite par les nouvelles modalités.

Nicolas COSSANGE
Co-Président
Groupe Nouveau Monde



Véronique VINET
Co-Présidente
Groupe Nouveau Monde



Christian ASSAF
Président
Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen



Patric ROUX
Conseiller régional
Délégué à la langue occitane



Sylvia PINEL
Co-Présidente
Groupe des Radicaux



Didier CODORNIU
Co-Président
Groupe des Radicaux

